

Académie	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIER DE L'ACCUEIL - SESSION 2022 Épreuve E3 - Pratiques professionnelles liées à l'accueil Sous-épreuve E32 - Gestion de l'information et des prestations Épreuve ponctuelle				
N° d'inscription	NOM et Prénom du candidat	Établissement de formation			
Grille d'évaluation					
Critères d'évaluation		1	2	3	4
Gérer l'information					
Les informations recueillies sont pertinentes, fiables et utiles à l'organisation.					
Le système d'information est utilisé de manière efficace.					
Le compte rendu d'activités permet la continuité du service et le suivi de l'activité.					
Gérer des prestations internes et externes					
Les besoins en prestation sont identifiés et la réponse est adaptée.					
La qualité de la prestation est évaluée et fait l'objet, le cas échéant, de mesures correctives.					
Contribuer à la mise en œuvre de projet lié à l'accueil					
L'action menée répond de manière efficace aux enjeux du projet.					
La coordination entre les acteurs impliqués garantit une action performante.					
Les points forts et les points faibles d'amélioration sont repérés et communiqués formellement.					
Note attribuée		/20			

1 : Non maîtrisé ; 2 : Insuffisamment maîtrisé ; 3 : Maîtrisé ; 4 : Bien maîtrisé (les croix doivent être positionnées au milieu des colonnes)

*L'évaluation à réaliser est une évaluation par profil ; aucun point n'est à attribuer par ligne.
Toutes les compétences ne sont pas nécessairement mobilisées dans les situations proposées.*

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE L'ACCUEIL

Épreuve E3 Pratiques professionnelles liées à l'accueil Épreuve E32 Gestion de l'information et des prestations Épreuve ponctuelle

Présentation des trois fiches (10 minutes)

Fiche n° 1 :

Fiche n° 2 :

Fiche n° 3 :

Entretien avec le candidat (20 minutes)

Observations au regard des compétences évaluées :

Réserves émises par la commission (fiches manquantes, compétences non mobilisées...)

Observations générales

Signature des membres de la commission

Note attribuée

NOM et Prénom
Qualité

NOM et Prénom
Qualité

Épreuve E32 Gestion de l'information et des prestations
Descripteurs du niveau d'acquisition des compétences évaluées

Aide à une évaluation des compétences par profil

1	2	3	4
Les informations recueillies sont très partiellement pertinentes, fiables et utiles.	Certaines informations recueillies sont pertinentes, fiables et utiles à l'organisation.	Les informations recueillies sont pertinentes, fiables et utiles à l'organisation.	Les informations pertinentes, fiables et utiles à l'organisation permettent une gestion optimale de la situation.
L'utilisation du système d'information ne permet pas une gestion satisfaisante de l'information.	L'utilisation du système d'information est partiellement efficace.	Le système d'information est utilisé de manière efficace.	Le système d'information utilisé de manière efficace permet une gestion optimale de l'information.
Le compte rendu d'activités ne permet ni une continuité satisfaisante du service ni le suivi correct de l'activité.	Le compte rendu d'activités permet partiellement la continuité du service et le suivi de l'activité.	Le compte rendu d'activités permet une continuité satisfaisante du service et un suivi correct de l'activité.	Le compte rendu d'activités permettant la continuité du service et le suivi de l'activité garantit la satisfaction des acteurs de l'organisation.
Les besoins en prestation sont très partiellement identifiés et la réponse n'est pas adaptée.	L'identification approximative des besoins suscite une réponse partiellement adaptée.	Les besoins en prestation sont correctement identifiés et la réponse apportée est adaptée.	Les besoins en prestation correctement identifiés et une réponse adaptée permettent une gestion optimale des prestations internes et externes.
La qualité de la prestation est très partiellement évaluée et ne fait pas l'objet de mesures correctives.	La qualité de la prestation est évaluée mais ne fait pas l'objet de mesures correctives ; la qualité de la prestation est partiellement évaluée et fait l'objet de mesures correctives partielles.	La qualité de la prestation est évaluée correctement et fait l'objet, le cas échéant, de mesures correctives pertinentes.	La qualité de la prestation correctement évaluée et faisant l'objet, le cas échéant, de mesures correctives permet une gestion optimale des prestations internes et externes présentes et ultérieures.
L'action menée répond très partiellement aux enjeux du projet.	L'action menée répond de manière approximative aux enjeux du projet.	L'action menée répond correctement aux enjeux du projet.	L'action menée répondant correctement aux enjeux du projet nourrit sa mise en œuvre efficace.
La coordination très limitée entre les acteurs impliqués ne garantit pas action performante.	La coordination limitée entre les acteurs impliqués permet une action partiellement efficace.	La coordination pertinente entre les acteurs impliqués garantit une action performante.	La coordination entre les acteurs impliqués garantit une action performante et contribue à la mise en œuvre efficace de l'ensemble du projet.
Les points forts et les points d'amélioration sont très partiellement repérés et non communiqués formellement.	Les points forts et points d'amélioration sont repérés mais non formellement communiqués ; certains points forts et/ou d'amélioration sont repérés et formellement communiqués.	Les points forts et les points d'amélioration sont correctement repérés et communiqués formellement.	Les points forts et les points d'amélioration repérés et communiqués formellement permettent une mise en œuvre présente et future optimale des projets liés à l'accueil.